

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ce sera probablement une autre augmentation de \$6.

**M. Burton:** Ce pourrait être une autre somme de \$6, comme dit le député de Winnipeg-Nord-Centre. Ce pourrait être davantage, car le parti libéral a déjà été échaudé en accordant une telle hausse, mais je doute qu'il ait tiré des leçons de l'incident. Nous devrions nous inquiéter de l'aliénation qui se manifeste dans notre société. Nous entendons aujourd'hui parler d'aliénation en ce qui concerne nos jeunes gens, les chômeurs, les économiquement faibles, etc. Je dis que nos vieillards deviennent aussi aliénés. Si nous adoptons cette mesure dans la forme proposée par le gouvernement, elle contribuera, à mon avis, à accentuer ce phénomène social que nous considérons aujourd'hui comme très grave, soit l'aliénation de la population au regard de nos institutions et des rouages reconnus de la société.

Je prétends aussi que nous devons étudier l'ensemble de la pauvreté. J'en suis certain, le ministre sait très bien ce qui arrive à ces pensionnés dont le revenu dépasse légèrement le niveau qui leur donnerait droit au supplément de revenu garanti. Nombre d'entre eux doivent trouver des moyens de résoudre le problème désespérant de l'insuffisance du revenu auquel ils font face à l'heure actuelle. Je le répète, ils ressentent certainement beaucoup de scepticisme devant le spectacle des députés qui touchent maintenant des pensions plus élevées—la mesure a été adoptée au cours de la présente législature—des fonctionnaires retraités et des membres des

forces armées et de la Gendarmerie royale qui reçoivent aussi des pensions majorées, toutes des mesures que nous avons nous-mêmes approuvées.

Cette pension de base est en vigueur depuis 1968...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Lancaster a la parole.

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, l'un des membres du gouvernement pourrait-il confirmer ce que nous avons appris au cours d'une conversation privée, à savoir que le bill C-205 concernant le développement régional sera discuté demain?

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, je crois bien que la Chambre doit poursuivre le débat du bill actuellement à l'étude.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'avais cru comprendre que nous discuterions soit le bill C-202, soit le bill C-205.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)